



LES 8 HEURES DE CHARLY "CHALLENGE GABRIEL AUDINOT" "TROPHÉE PIERRE GAU" (50 km)

La **23^{ème} édition** des
« 8 heures de Charly - Challenge Gabriel Audinot - Trophée Pierre GAU (50 km) »
organisée par « **les huit heures de Charly** » à Charly sur Marne
avec le concours de Commission des Sports de la municipalité de Charly et du
Conseil Départemental de l'Aisne se déroulera
le **dimanche 9 Février 2020**
sur un circuit de **2,575 km** (**précédé d'une boucle de 1,075 km**) en partie fermé à
la circulation.

Art.1 : Les épreuves se déroulent selon les règles de la FFA, - application de la règle F 230. Elles sont ouvertes à tous, licencié(e)s ou non.
Les concurrent(e)s devront **obligatoirement fournir une licence F.F.A. ou U.F.O.L.E.P. ou un certificat médical de moins d'un an**, indiquant clairement la non contre-indication à la pratique de la marche athlétique en compétition.

Art.2 : En cas de contestation, le Juge-Arbitre tranchera.

Art.3 : L'épreuve des 8 heures est ouverte aux espoirs, seniors et vétérans hommes ou femmes né(e)s en 98 et avant. Elle est ouverte aux équipes de 2 ou 3; une seule chasuble par équipe sera échangée, à chaque relais libre, obligatoirement en dehors de la ligne de contrôle.
Le départ de l'épreuve est donné :

au pressoir de Rudenoise à 8 heures du matin;

**Un temps sera pris au 50^o km soit une boucle et 19 tours
A la demande de la C.N.M., ce temps ne sera pris en compte que si le marcheur termine l'épreuve des 8 heures**

Art.4 : Les concurrent(e)s junior(e)s [né(e)s en 01 et 02] ainsi que celles et ceux qui ne désirent pas faire les 8 heures effectueront 4 tours soit **10 km (Mesuré)** : le départ est fixé à 10 heures, **Place de la Mairie**

Art.5 : Les concurrent(e)s cadet(te)s et minimes [né(e)s entre 2003 et 2006] effectueront **2 tours soit 5,150 km**: départ 14 heures, **salle des Illettes**.

Art.6 : Les concurrent(e)s benjamin(e)s, et poussin(e)s [né(e)s entre 2007 et 2010] effectueront **7 petits tours soit 2,079 km** : départ 15 heures ;
les pré-poussin(e)s [né(e)s en 2010 et après] feront **4 petits tours soit 1,188 km**

Art.7 : *Tout(e) concurrent(e) ou toute équipe ayant eu 3 cartons rouges sera arrêté(e).*

Art.8 : *Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de non respect du présent règlement.*

Art.9 : Les droits d'inscription sont indiqués sur les feuilles d'inscriptions

Art.10 : Il ne sera remboursé aucun frais de déplacement.

Art.11 : Le plan joint indique les différents points de la course: **respectez les panneaux de réservation**. (Contrôle, soins, ravitaillements, ..

N.B. : les accompagnateurs sont interdits

les équipiers pourront se réunir à partir du pont du Rû pour une arrivée groupée

Courriel : p-gau@orange.fr